



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 17 mars 2021 — N° 169

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter les fermes Eastermann et Lériger pour leur classement au palmarès des meilleurs troupeaux laitiers du Canada.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner la fête de la Saint-Patrick.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Daniel Desmarais, directeur du centre de services Saint-Georges de la Sûreté du Québec.

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale des droits des consommateurs.

17 mars 2021

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le déploiement du programme Enfant témoin et autres témoins vulnérables à l'échelle provinciale.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Savard, directeur général de La Corporation Cité-Joie inc.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Jeunes musiciens du monde.

M. Bachand (Richmond) fait une déclaration afin de féliciter M. Marc Ducharme, nommé Bâtitteur de l'année par le Réseau Compétences des développeurs économiques de l'Estrie.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de saluer la mise en place d'une halte-chalet au square Cabot.

À 9 h 51, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

17 mars 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Gaudreault (Jonquière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 697 Loi visant à renforcer la divulgation d'actes répréhensibles et la protection des lanceurs d'alerte

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **869** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 697.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

17 mars 2021

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Guilbault, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Maurice Tanguay, un grand bâtisseur du Québec, homme d'affaires, homme de cœur et homme de sports;

QU'elle souligne le succès incontestable qu'a eu M. Tanguay en affaires, notamment avec la chaîne de magasins, Ameublement Tanguay, une entreprise familiale dont la fondation remonte à 1961 et qui est maintenant dirigée par son fils;

QU'elle souligne l'engagement philanthrope dont a fait preuve M. Tanguay et la fondation qui porte son nom afin d'aider les enfants handicapés, malades et défavorisés de l'est du Québec;

QU'elle souligne du même coup tout l'amour dont M. Tanguay a fait preuve envers ces jeunes, et sa volonté acharnée à vouloir améliorer leur bien-être ainsi qu'à leurs familles;

QU'elle se souvienne de son engagement à faire la promotion du sport chez les jeunes grâce notamment à sa participation active à la création du programme de football du Rouge et Or de l'Université Laval;

QU'elle se rappelle également sa volonté de faire rayonner le hockey à travers le Québec en mettant sur pied deux franchises de Ligue de hockey junior majeure du Québec, l'Océanic de Rimouski et les Remparts de Québec;

QU'elle offre ses sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches;

17 mars 2021

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement à la mémoire de ce grand homme.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **870** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du dépôt du projet de loi 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin, le 25 septembre 2019;

QU'elle rappelle l'engagement du premier ministre de mettre en place un mode de scrutin mixte « dès le premier mandat »;

QU'elle exige du gouvernement qu'il appelle en étude détaillée le projet de loi 39, à la Commission des institutions ou, de consentement avec les groupes parlementaires et les député.es indépendant.es, à toute autre commission parlementaire permanente, spéciale ou en commission plénière si nécessaire.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

17 mars 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 871 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le projet Laurentia; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QU'à l'occasion de son décès, l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à M. Raymond Lévesque, auteur-compositeur-interprète, poète, romancier et dramaturge;

QU'elle souligne sa carrière exceptionnelle tant en France qu'au Québec;

QU'elle rappelle que M. Lévesque était chevalier de l'Ordre national du Québec, récipiendaire de la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale du Québec et récipiendaire du Prix Denise-Pelletier des Prix du Québec;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec;

17 mars 2021

QU'enfin, elle observe un moment de recueillement à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 872 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

17 mars 2021

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 29, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 38.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par Mme Dorion (Taschereau).

L'amendement est déclaré recevable.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

17 mars 2021

À 13 h 02, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la prise en considération du rapport est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Fortin, leader de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de COVID-19 a eu et aura des impacts importants sur la croissance économique, sur le marché de l'emploi et la pénurie de main-d'œuvre, ainsi que sur les finances publiques du Québec;

QU'elle prenne acte que le gouvernement caquiste déposera son budget 2021-2022 le 25 mars prochain;

QU'elle demande au gouvernement de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la relance de l'économie, l'amélioration de nos services publics tout en maintenant le cadre actuel et en protégeant les sommes accumulées au Fonds des générations;

QU'elle demande au gouvernement d'avoir de la flexibilité quant à l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire;

QU'elle demande au gouvernement de mettre en place un plan de relance économique moderne et égalitaire, qui donnera autant d'opportunités aux femmes qu'aux hommes;

17 mars 2021

QU'elle demande que la relance économique du Québec passe par un soutien accru à la recherche et l'innovation afin d'aider les entreprises de tous les secteurs d'activité à s'adapter à la nouvelle réalité et au développement de nouveaux marchés;

QU'elle demande au gouvernement de s'assurer que les citoyens aient accès aux soins de santé auxquels ils ont droit, notamment, en mettant en place un fonds dédié au rattrapage des activités chirurgicales reportées ainsi qu'un programme public et universel pour l'accès gratuit à la psychothérapie;

QU'elle demande également au gouvernement de soutenir les jeunes Québécois que ce soit par le déploiement des places qui avaient été promises en services de garde, la bonification du programme de tutorat ou encore une aide financière afin de couvrir les coûts pour les embauches faites par les parents de ressources pour soutenir l'apprentissage;

QU'elle demande au gouvernement de soutenir les aînés du Québec en s'assurant que le crédit d'impôt pour maintien à domicile soit mieux adapté et plus généreux;

QU'enfin, elle demande au gouvernement d'accompagner davantage les petites et moyennes entreprises du Québec qui ont souffert, notamment en modulant ses programmes d'aide aux entreprises pour offrir plus d'aide directe, en abolissant le critère excluant l'accès à la déduction pour petite entreprise (DPE) pour les secteurs des services, ainsi qu'en donnant plus de flexibilité dans les conditions de remboursement des prêts.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 39 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 18 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 3 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

17 mars 2021

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 29, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

Les travaux reprennent à 16 h 33.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 873 en annexe)

Pour : **27** Contre : **82** Abstention : **8**

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, propose que le projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

17 mars 2021

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 mars 2021, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 17 mars 2021, à 15 h 35, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le représentant du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 65 Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

17 mars 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Gaudreault (Jonquière) :

(Vote n° 869)
POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

17 mars 2021

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Guilbault, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) :

(Vote n° 870)

(Identique au vote n° 869)

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 871)

(Identique au vote n° 869)

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Dorion (Taschereau) M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski), et M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) :

(Vote n° 872)

(Identique au vote n° 869)

17 mars 2021

Sur la motion de M. Fortin, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 873)

POUR - 27

Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Polo (PLQ)	Thériault (PLQ)
Barrette (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Weil (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Birnbaum (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)	
David (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)	

CONTRE - 82

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	McCann (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Ghazal (QS)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Côte-du-Sud)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Schneeberger (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Chassin (CAQ)	Julien (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Marissal (QS)	Thouin (CAQ)
Dorion (QS)	Lacombe (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)

ABSTENTIONS - 8

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Ouellet (PQ)	Roy (PQ)
Gaudreault (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Bonaventure)
(Jonquière)		